



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2353**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Création d'un ascenseur PMR (personnes à mobilité réduite) à l'Hôtel de Métropole - Lot n° 3 serrurerie, métallerie, façade (mur rideau) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

Commission permanente du 9 avril 2018**Décision n° CP-2018-2353**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Création d'un ascenseur PMR (personnes à mobilité réduite) à l'Hôtel de Métropole - Lot n° 3 serrurerie, métallerie, façade (mur rideau) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

L'Hôtel de Métropole, alors Hôtel de Communauté, siège de la Communauté urbaine de Lyon, a été inauguré en septembre 1976. Ce bâtiment a aujourd'hui plus de 40 ans. Comme tous les établissements recevant du public (ERP), il doit répondre aux obligations réglementaires d'accessibilité fixées par la loi n° 2055-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dite loi Handicap.

Ainsi, l'accès par l'entrée principale est aujourd'hui le point faible des conditions d'accessibilité à l'Hôtel de Métropole. En effet, les deux accès au parvis sont très difficiles, notamment pour les personnes utilisant un fauteuil roulant (escaliers côté rue Paul Bert ou rampe d'accès pompiers longue et abrupte côté rue du Lac).

Pour se conformer à la réglementation, il convient de créer un ascenseur qui sera situé rue Paul Bert, au pied du forum, et permettra de rejoindre directement le hall d'accès et l'accueil de l'Hôtel de Métropole.

L'opération de travaux, répartie en 5 lots attribués séparément, a ainsi fait l'objet d'une première consultation courant 2017, à l'issue de laquelle le lot n° 3 serrurerie - métallerie - façade (mur rideau), a été déclaré sans suite au motif qu'aucune offre n'a été émise.

Une nouvelle procédure adaptée a donc été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution du marché relatif à la création d'un ascenseur PMR à l'Hôtel de Métropole - lot n° 3 : serrurerie, métallerie, façade (mur rideau).

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 27 février 2018, a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse de la société EDA, pour un montant de 328 199,67 € HT, soit 393 839,60 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la création d'un ascenseur PMR à l'Hôtel de Métropole - lot n° 3 : serrurerie, métallerie, façade (mur rideau) et tous les actes y afférents, avec la société EDA, pour un montant de 328 199,67 € HT, soit 393 839,60 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° 0P28O2818, le 18 novembre 2013, pour un montant de 600 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 400 000 € en 2018,

- 143 239,06 € en 2019.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 231351 - fonction 020, pour un montant de 398 839,60 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.